المرصد التونسي للاقتصاد
Observatoire Tunisien de l'Economie

Savez-vous que l'Etat Tunisien est en train de s'engager dans une réforme fiscale internationale qui l'amènera à renoncer à des ressources financières que l'Etat est en droit de générer grâce aux taxes ?

Cette réforme, c'est l'Accord Fiscal Mondial élaboré dans le cadre de l'OCDE. Après des années de négociations, l'OCDE invitera en octobre 2023 les Etats à commencer à signer des engagements contraignants sous les dispositions de cet accord
Il faut savoir qu'une fois signé , l'accord devra être implanté dans la législation nationale et ne pourra être révisé pendant plusieurs années !
La Tunisie a régulièrement exprimé son engagement pour cet accord fiscal mondial, alors que ses impacts sont prévisibles sous les deux pilliers de l'Accord Fiscal Mondial :

Pillier 1

Avec le pillier 1 la Tunisie renonce à ses droits de taxer les services digitaux !
La Tunisie renonce notamment à ses droits fiscaux vis-à-vis des profits des géants du web !

En adoptant la taxe des %3, savez-vous que la Tunisie fait partie des 7 pays d'Afrique à avoir envisagé ou appliqué des taxes sur les services digitaux sur les entreprises non-résidentes ?

Nigéria : 6 % **Zimbawe : 5 %** **Tanzania : 2 %** **Sierra Leone et Kenya : 1,5 %** **Uganda : 2 %**

Parmi ces pays, le Nigéria et l'Uganda s'opposent fermement à l'adoption du pillier 1 pour maintenir les revenus domestiques que ces taxes génèrent !

Non au pillier 1 !

La Tunisie ne doit pas renoncer aux ressources fiscales que pourrait lui rapporter l'économie numérique !
La Tunisie doit travailler sur l'application de la taxe des %3 décidé en 2020 et non l'abandonner !

Pillier 2

La Tunisie ne doit pas renoncer aux ressources fiscales que pourrait lui rapporter l'économie numérique !
La Tunisie doit travailler sur l'application de la taxe des %3 décidé en 2020 et non l'abandonner !

Après l'entrée en vigueur de l'Accord fiscal mondial

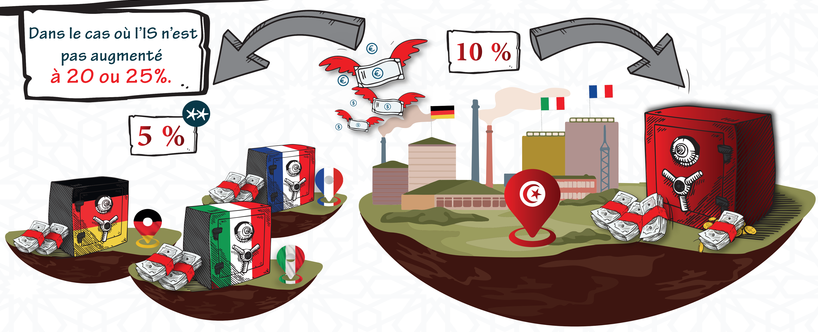

Des pays du Sud sous l'initiative d'Etats africains ont plaidé pour l'augmentation de la taxe minimale à 20 ou %25
Ils ont aussi appelé à élaborer et négocier un nouvel accord fiscal au sein de l'ONU qui est un cadre plus juste et plus favorable pour les pays en développement que l'OCDE.

Non au pillier 2 !

La Tunisie doit plaider pour l'augmentation de la taxe minimal internationale à %25-20 !
Au niveau national, la Tunisie doit relever son taux nominal d'imposition à 25-20 % !

L'Etat Tunisian doit se retirer de l'Accord fiscal Mondial et ses deux pilliers en octobre 2023 !

En Afrique du Nord, l'Algérie et la Lybie ne s'y engagent pas, voir même s'y opposent !
La Tunisie, la Mauritanie, le Maroc et l'Egypte doivent y renoncer aussi !
Signez notre appel pour rejoindre les résistances et plaider pour des réformes fiscales internationales alternatives à celles de l'OCDE !

ObsTunEco
www.economie-tunisie.org